

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
COMMUNE DE CHANDAI			L'an deux mil douze, le 08 juin, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.	
Nombre de Conseillers			Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, Mme Martine YVON, Mme Laure LEMAITRE, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Mme Martine BONTE.	
En exercice	Présents	Votants		
13	07	10		
Date de Convocation			Absents : M. Daniel SCHIETTECATTE qui a remis un pouvoir à Mme Martine YVON, Mme Liliane HECTOR, M. Sylvain GANDAIS qui a remis un pouvoir à M. Serge GODARD, Mme Catherine DUBOURG, M. Philippe GUILLEMARD. M. Gonzague MARGUERITTE qui a remis un pouvoir à M. Philippe LE CLEUYOU. M. Bruno LE GUERN a été nommé secrétaire de séance.	
1 ^{er} juin 2012				
Délibération N° 2012/50 Affichée le 15 juin 2012			Rapport sur l'eau Année 2011	
Monsieur Le Maire rappelle que, chaque année, Le Conseil Municipal est tenu d'émettre son avis sur le rapport annuel du délégataire du service de l'eau « Eaux de Normandie » présenté par le Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation d'Eau Potable de Chandai, Saint-Michel-Thubeuf, Saint-Ouen-sur-Iton, conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le rapport annuel qui se résume de la façon suivante :				
ANNEE 2011				
Abonnés		454		
Volume d'eau facturé		38 004 m ³ d'eau soit + 1.60 % en plus par rapport à l'année 2010		
Rendement du réseau		99.7 %. Le programme de renouvellement des anciennes canalisations fonte du Syndicat engagé depuis quelques années, a permis de diminuer le nombre de fuites sur le réseau et de réduire les pertes en eau de façon conséquente.		
Qualité de l'eau		100 % des exigences réglementaires pour l'ensemble des paramètres définis au Code de la Santé Publique		
Prix de l'eau au m ³ TTC pour une consommation annuelle de 120 m ³		2.37 € TTC le m ³		
<p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <p>- Emet un avis favorable sur le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2011</p> <p>- Charge M. Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.</p> <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 15 juin 2012, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p>				
Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du 15 juin 2012.				

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
COMMUNE DE CHANDAI			<p>L'an deux mil douze, le 08 juin, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p>Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, Mme Martine YVON, Mme Laure LEMAITRE, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Mme Martine BONTE.</p> <p>Absents : M. Daniel SCHIETTECATTE qui a remis un pouvoir à Mme Martine YVON, Mme Liliane HECTOR, M. Sylvain GANDAIS qui a remis un pouvoir à M. Serge GODARD, Mme Catherine DUBOURG, M. Philippe GUILLEMARD. M. Gonzague MARGUERITTE qui a remis un pouvoir à M. Philippe LE CLEUYOU.</p> <p>M. Bruno LE GUERN a été nommé secrétaire de séance.</p>	
Nombre de Conseillers				
En exercice	Présents	Votants		
13	07	10		
Date de Convocation			<p>Travaux d'effacement des regards d'assainissement RD 926 (budget 327)</p>	
1 ^{er} juin 2012				
<p>Délibération N° 2012/51</p> <p>Affichée le 15 juin 2012</p>				
<p>Monsieur Le Maire rappelle la délibération 2011/74 relative aux travaux d'effacement des regards d'assainissement RD 926, avec la pose de deux tampons fonte D600. Or, il informe que ces travaux nécessitent la fourniture et la pose de plaques métalliques qui n'étaient pas prévues dans le devis initial. Il donne lecture du devis complémentaire émanant de la société TPL TRAVAUX PUBLICS LECLECH, za du Chêne, rue Roglain, 72610 ARCONNAY, pour un coût de 400 € HT soit 478.40 € TTC. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Considérant que les travaux d'effacement des regards d'assainissement et la pose de deux tampons fonte D 600, sur la RD 926 doivent être menés à terme, - Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2011 « assainissement 327 », au chapitre 23, imputation 2315, opération 13, - Accepte le devis complémentaire de l'entreprise TPL TRAVAUX PUBLICS LECLECH, relatif aux travaux d'effacement des regards d'assainissement et à la pose de deux tampons fonte D 600, s'élevant à 400 € HT soit 478.40 € TTC, - Charge M. Le Maire de signer le devis et d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération. <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 15 juin 2012, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p> <p style="text-align: center;"><i>Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du 15 juin 2012.</i></p>				

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
COMMUNE DE CHANDAI			<p>L'an deux mil douze, le 08 juin, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p>Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, Mme Martine YVON, Mme Laure LEMAITRE, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Mme Catherine DUBOURG, Mme Martine BONTE.</p> <p>Absents : M. Daniel SCHIETTECATTE qui a remis un pouvoir à Mme Martine YVON, Mme Liliane HECTOR, M. Sylvain GANDAIS qui a remis un pouvoir à M. Serge GODARD, M. Philippe GUILLEMARD. M. Gonzague MARGUERITTE qui a remis un pouvoir à M. Philippe LE CLEUYOU.</p> <p>M. Bruno LE GUERN a été nommé secrétaire de séance.</p>	
Nombre de Conseillers				
En exercice	Présents	Votants		
13	08	11		
Date de Convocation				
1 ^{er} juin 2012				
Délibération N° 2012/52			<p align="center">Demande de travaux d'effacement du réseau EDF basse tension route de Bourth et Allée Fleurie auprès du Syndicat Départemental d'électrification</p>	
Affichée le 15 juin 2012				
<p>Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer une demande de travaux d'effacement du réseau EDF basse tension route de Bourth et Allée Fleurie auprès du Syndicat Départemental d'Electrification. Il précise que conjointement à ces travaux, le réseau d'éclairage public sera enfoui ainsi que le réseau France Télécom. La commune devra financer l'éclairage public et une partie des travaux France Télécom.</p> <p>Il ajoute que ces travaux ne commenceront pas avant 2013. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p>L'exposé entendu, à l'unanimité, Le Conseil Municipal</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accepte que le Syndicat Départemental d'Electrification finance et exécute des travaux d'effacement du réseau EDF basse tension route de Bourth jusqu'au terrain de football, et Allée Fleurie, - S'engage à financer l'éclairage public (câblage, supports, candélabres, génie civil) et la partie France Télécom restant à la charge de la commune, - Charge Monsieur Le Maire de rechercher des devis pour les travaux incombant à la commune, - Dit que cette dépense d'investissement sera inscrite au budget principal pour l'année 2013, - Autorise Monsieur Le Maire à effectuer toute demande de subvention, - Donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document et effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération. <p align="right">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 15 juin 2012, Le Maire,</p> <p align="center">Serge GODARD</p> <p align="center"><i>Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du 15 juin 2012.</i></p>				

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
COMMUNE DE CHANDAI			L'an deux mil douze, le 08 juin, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.	
Nombre de Conseillers			Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, Mme Martine YVON, Mme Laure LEMAITRE, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Mme Catherine DUBOURG, Mme Martine BONTE.	
En exercice	Présents	Votants		
13	08	11		
Date de Convocation			Absents : M. Daniel SCHIETTECATTE qui a remis un pouvoir à Mme Martine YVON, Mme Liliane HECTOR, M. Sylvain GANDAIS qui a remis un pouvoir à M. Serge GODARD, M. Philippe GUILLEMARD. M. Gonzague MARGUERITTE qui a remis un pouvoir à M. Philippe LE CLEUYOU. M. Bruno LE GUERN a été nommé secrétaire de séance.	
1 ^{er} juin 2012				
Délibération N° 2012/53 Affichée le 15 juin 2012			Demande de subvention pour les travaux de sécurisation d'une installation sur le terrain de football pour obtenir le classement fédéral	

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2012/20 relative à l'achat d'un filet pare ballons sur le terrain de football. Il donne lecture d'un dossier de demande de subvention signé par le président du club de football local « Chandai Football Club. Il propose de solliciter ce fonds d'aide au football amateur, conjointement avec le club « Chandai Football Club ». Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

L'exposé entendu, à l'unanimité, Le Conseil Municipal,

- **Considérant que ces travaux de sécurisation de l'installation sur le terrain de football, sont nécessaires pour obtenir le classement fédéral,**
- **Considérant que ces travaux sont inscrits au budget 2012 mais représentent une somme importante pour le budget de la commune,**
- **Considérant que ces travaux sont éligibles à une demande de subvention :**
- 5-1 Sécurisation d'une installation pour un classement fédéral (filet pare-ballons),**
- **Sollicite le fonds d'Aide au Football Amateur pour un montant de 1 540 € HT représentant 20 % du montant total de l'investissement soit 7 700 € HT, soit un montant de 6 160 € HT restant à financer avec les fonds propres de la commune de Chandai,**
- **Charge Monsieur Le Maire de remplir et de signer la fiche projet permettant de solliciter le fonds d'Aide au Football Amateur,**
- **Charge Monsieur Le Maire de signer tout document et d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour Copie Conforme, Chandai, le 15 juin 2012,
Le Maire,

Serge GODARD

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du 15 juin 2012.

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
COMMUNE DE CHANDAI			L'an deux mil douze, le 08 juin, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.		
Nombre de Conseillers			Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, Mme Martine YVON, Mme Laure LEMAITRE, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Mme Catherine DUBOURG, Mme Martine BONTE.		
En exercice	Présents	Votants			
13	08	11			
Date de Convocation			Absents : M. Daniel SCHIETTECATTE qui a remis un pouvoir à Mme Martine YVON, Mme Liliane HECTOR, M. Sylvain GANDAIS qui a remis un pouvoir à M. Serge GODARD, M. Philippe GUILLEMARD. M. Gonzague MARGUERITTE qui a remis un pouvoir à M. Philippe LE CLEUYOU.		
1 ^{er} juin 2012			M. Bruno LE GUERN a été nommé secrétaire de séance.		
Délibération N° 2012/54 Affichée le 15 juin 2012			Travaux de terrassement du cimetière pour l'aménagement de l'espace cinéraire		
<p>Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2012/41 relative à l'aménagement d'un espace cinéraire au cimetière. Il informe que concernant les travaux de préparation du terrain, l'entreprise BONHOMME va procéder aux travaux de terrassement. Il n'y a donc pas lieu de rechercher des devis pour les travaux de terrassement.</p> <p>Cependant, il reste le problème de l'enlèvement et du transport de la terre provenant de ces travaux de terrassement. Monsieur Le Maire propose de confier ce travail à un Chandéen, moyennant une indemnité. Il indique que l'entrée du cimetière ne permet pas le passage d'une remorque agricole. Il précise que Monsieur RAGOT dispose d'une petite remorque et qu'il serait d'accord et disponible pour effectuer ce travail, le jour où l'entreprise BONHOMME interviendra. Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p>L'exposé entendu, à l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Considérant que suite aux travaux de terrassement du cimetière, il sera nécessaire d'évacuer la terre, - Décide de confier à Monsieur RAGOT Gérard, de Chandai, l'enlèvement et le transport de la terre, moyennant une indemnité. - Dit que Monsieur RAGOT interviendra avec son matériel personnel, le jour où l'entreprise BONHOMME procédera aux dits-travaux de terrassement, - Fixe le montant de l'indemnité -qui sera versée à Monsieur RAGOT- à 300 € TTC, - Dit que cette dépense sera mandatée en section de fonctionnement au chapitre 011, à l'article 61521 entretien et réparation de terrains, - Charge Monsieur Le Maire de signer tout document et d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération. <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 15 juin 2012, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p> <p style="text-align: center;"><i>Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du 15 juin 2012.</i></p>					

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
COMMUNE DE CHANDAI			<p>L'an deux mil douze, le 08 juin, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p>Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, Mme Martine YVON, Mme Laure LEMAITRE, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Mme Catherine DUBOURG, Mme Martine BONTE.</p> <p>Absents : M. Daniel SCHIETTECATTE qui a remis un pouvoir à Mme Martine YVON, Mme Liliane HECTOR, M. Sylvain GANDAIS qui a remis un pouvoir à M. Serge GODARD, M. Philippe GUILLEMARD. M. Gonzague MARGUERITTE qui a remis un pouvoir à M. Philippe LE CLEUYOU.</p> <p>M. Bruno LE GUERN a été nommé secrétaire de séance.</p>	
Nombre de Conseillers				
En exercice	Présents	Votants		
13	08	11		
Date de Convocation			<p>Vente des métaux hors d'usage de la commune</p>	
1 ^{er} juin 2012				
<p>Délibération N° 2012/55</p> <p>Affichée le 15 juin 2012</p>				
<p>Monsieur Le Maire rappelle que lors de la dernière réunion de Conseil Municipal il avait fait part du projet de nettoyage de la cour de la Mairie et avait demandé à chacun de réfléchir à ce sujet.</p> <p>Il informe que Monsieur LE CLEUYOU se propose de collecter et d'emporter tous les métaux se trouvant actuellement dans la cour de la mairie afin de les vendre dans une société de recyclage, au profit de la Commune de Chandai. Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p>L'exposé entendu, à l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Considérant que ces métaux ne sont d'aucune utilité et que la cour de la mairie nécessite d'être désencombrée, - Décide la vente de ces métaux à une entreprise de recyclage, - Charge Monsieur LE CLEUYOU de collecter et d'emporter ces matériaux dans une société de recyclage afin de les vendre au profit de la commune de Chandai, - Dit que cette recette sera titrée sur le budget principal 325, en section de fonctionnement au chapitre 77, à l'article 7788, - Charge Monsieur Le Maire de signer tout document et d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération. <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 15 juin 2012, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p> <p style="text-align: center;"><i>Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du 15 juin 2012.</i></p>				

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
COMMUNE DE CHANDAI			L'an deux mil douze, le 08 juin, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.	
Nombre de Conseillers			Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, Mme Martine YVON, Mme Laure LEMAITRE, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Mme Catherine DUBOURG, Mme Martine BONTE.	
En exercice	Présents	Votants		
13	08	11		
Date de Convocation			Absents : M. Daniel SCHIETTECATTE qui a remis un pouvoir à Mme Martine YVON, Mme Liliane HECTOR, M. Sylvain GANDAIS qui a remis un pouvoir à M. Serge GODARD, M. Philippe GUILLEMARD. M. Gonzague MARGUERITTE qui a remis un pouvoir à M. Philippe LE CLEUYOU. M. Bruno LE GUERN a été nommé secrétaire de séance.	
1 ^{er} juin 2012				
Délibération N° 2012/56 Affichée le 15 juin 2012			Participation Achat barre MIMIO Pour l'école de Chandai	
<p>Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'école numérique, le regroupement scolaire Chandai, Saint-Ouen-Sur-Iton, Saint-Michel-Thubeuf s'est doté d'un équipement informatique qui circule dans les trois écoles, selon un planning défini.</p> <p>Or, il explique que pour des raisons pratiques, il est nécessaire que chaque établissement scolaire possède sa propre barre MIMIO : élément de maintien du vidéo projecteur. C'est pourquoi, lors de la dernière réunion du SIVOS, il a été convenu que l'école de Saint-Ouen-Sur-Iton garderait la barre MIMIO d'origine (financée par le SIVOS qui a réparti cette dépense sur les trois communes concernées), tandis que les deux autres barres seraient achetées par la commune de Saint-Michel-Thubeuf afin de doter l'école de Saint-Michel-Thubeuf et l'école de Chandai. Après cet achat, la commune de Saint-Ouen-Sur-Iton et la commune de Chandai verseront chacune une participation d'un montant de 581 € à la commune de Saint-Michel-Thubeuf. Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p>L'exposé entendu, à l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <p>- Considérant qu'il est nécessaire que chaque école possède une barre MIMIO utile à l'école numérique,</p> <p>- Accepte de verser une participation de 581 € à la commune de Saint-Michel-Thubeuf pour l'achat des deux barres MIMIO, dont une sera installée définitivement à l'école de Chandai, tandis que la deuxième sera fixée à l'école de Saint-Michel-Thubeuf.</p> <p>- Charge Monsieur Le Maire de signer tout document et d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.</p> <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 15 juin 2012, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p> <p style="text-align: center;"><i>Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du 15 juin 2012.</i></p>				

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
COMMUNE DE CHANDAI			L'an deux mil douze, le 08 juin, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.	
Nombre de Conseillers			Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, Mme Martine YVON, Mme Laure LEMAITRE, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Mme Catherine DUBOURG, Mme Martine BONTE.	
En exercice	Présents	Votants		
13	08	11		
Date de Convocation			Absents : M. Daniel SCHIETTECATTE qui a remis un pouvoir à Mme Martine YVON, Mme Liliane HECTOR, M. Sylvain GANDAIS qui a remis un pouvoir à M. Serge GODARD, M. Philippe GUILLEMARD. M. Gonzague MARGUERITTE qui a remis un pouvoir à M. Philippe LE CLEUYOU. M. Bruno LE GUERN a été nommé secrétaire de séance.	
1 ^{er} juin 2012				
Délibération N° 2012/57 Affichée le 15 juin 2012			Procédure de reprise des concessions funéraires à durée limitée, en l'état d'abandon	
<p>Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal qu'en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales définies par les articles L 2223-17, L2223-18, R 2223-12 à R2223-23, les communes peuvent, après application de formalités nécessaires, récupérer les concessions abandonnées au regard des dispositions des articles énoncés ci-dessus. Considérant d'une part, un nombre important de concessions à durée limitée, qui n'est plus entretenu par les familles, et d'autre part la saturation prochaine de la capacité d'accueil du cimetière, il propose de mettre en place une procédure de reprise des concessions funéraires à durée limitée, en l'état d'abandon. Il donne lecture des différentes étapes de la procédure, des délais légaux et du formalisme à respecter et demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p>L'exposé entendu, à l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Considérant le bon ordre et à la décence du cimetière, - Considérant le manque de place prochain pour toute nouvelle concession, - Considérant les différentes étapes de la procédure, les délais légaux et le formalisme à respecter - Décide de mettre en place la procédure de reprise des concessions funéraires, à durée limitée, en l'état d'abandon résumée comme suit : <p>1^{ère} étape : Constater l'état d'abandon de certaines concessions funéraires, à durée limitée, dans le cimetière de Chandai</p> <p>2^{ème} étape : Après l'application des diverses procédures et publicités prescrites par le Code Général des Collectivités Territoriales, procéder à la reprise de ces concessions funéraires à durée limitée.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Charge Monsieur Le Maire de conduire dès maintenant cette procédure, de signer tout document et d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération. <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 15 juin 2012, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p>				
<i>Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du 15 juin 2012.</i>				

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
COMMUNE DE CHANDAI			L'an deux mil douze, le 08 juin, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.	
Nombre de Conseillers			Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, Mme Martine YVON, Mme Laure LEMAITRE, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Mme Catherine DUBOURG, Mme Martine BONTE.	
En exercice	Présents	Votants		
13	08	11		
Date de Convocation			Absents : M. Daniel SCHIETTECATTE qui a remis un pouvoir à Mme Martine YVON, Mme Liliane HECTOR, M. Sylvain GANDAIS qui a remis un pouvoir à M. Serge GODARD, M. Philippe GUILLEMARD. M. Gonzague MARGUERITTE qui a remis un pouvoir à M. Philippe LE CLEUYOU.	
1 ^{er} juin 2012			M. Bruno LE GUERN a été nommé secrétaire de séance.	
Délibération N° 2012/58 Affichée le 15 juin 2012			Procédure de reprise des concessions funéraires perpétuelles, en l'état d'abandon	
<p>Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal qu'en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales définies par les articles L 2223-17, L2223-18, R 2223-12 à R2223-23, les communes peuvent, après application de formalités nécessaires, récupérer les concessions abandonnées au regard des dispositions des articles énoncés ci-dessus. Considérant d'une part, un nombre important de concessions perpétuelles, qui n'est plus entretenu par les familles, et d'autre part la saturation prochaine de la capacité d'accueil du cimetière, il propose de mettre en place une procédure de reprise des concessions funéraires perpétuelles, en l'état d'abandon. Il donne lecture des différentes étapes de la procédure, des délais légaux et du formalisme à respecter et demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p>L'exposé entendu, à l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Considérant le bon ordre et à la décence du cimetière, - Considérant le manque de place prochain pour toute nouvelle concession, - Considérant les différentes étapes de la procédure, les délais légaux et le formalisme à respecter, - Décide de mettre en place la procédure de reprise des concessions funéraires, perpétuelles, en l'état d'abandon résumée comme suit : <p>1^{ère} étape : Constater l'état d'abandon de certaines concessions funéraires perpétuelles du cimetière de Chandai,</p> <p>2^{ème} étape : Après l'application des diverses procédures et publicités prescrites par le Code Général des Collectivités Territoriales, procéder à la reprise de ces concessions funéraires perpétuelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Charge Monsieur Le Maire de conduire dès maintenant cette procédure, de signer tout document et d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération. <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 15 juin 2012, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p>				
<i>Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du 15 juin 2012.</i>				

DIVERS
TOUR DE TABLE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 08 juin 2012

Divers :

- Monsieur Le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 09 mars dernier, aucune délibération n'a été prise concernant la construction d'un nouveau cinéma à L'Aigle. Or la Sous-Préfecture de Mortagne Au Perche réclame cette délibération.
- Monsieur LE CLEUYOU rappelle qu'aucune décision n'a été prise faute de renseignements précis concernant l'engagement financier de la commune à prévoir.
- Monsieur Le Maire répond qu'il va prendre les renseignements manquants et que ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion de Conseil Municipal.
- Monsieur Le Maire donne lecture d'une demande de partenariat de l'association bulle d'air de Rai.
- Monsieur Le Maire fait part d'une demande, émanant d'une Chandéenne, d'un parc à vélos qui serait idéalement situé proche de l'arrêt de bus, place de l'Eglise.

- Monsieur Le Maire informe que :

- Les travaux de rénovation de la salle polyvalente vont avoir lieu fin août 2012. D'abord, interviendront les travaux d'électricité, puis d'insonorisation du plafond, suivis des travaux de carrelage.
- Des branches de la propriété de Monsieur SEBAG, lors du dernier coup de vent, sont venues arracher environ un mètre² de tuiles de l'Eglise. Ce riverain conscient des dégâts a fait intervenir son assurance. Des photos ont été prises pour les assurances car avec les derniers épisodes de pluie, il fallait procéder aux travaux de réparation afin d'éviter de gros dégâts au sein de l'Eglise. Monsieur RODRIGUES, artisan de Chandai a accepté de faire ces travaux sur le champ.
- Concernant le feu tricolore endommagé par un automobiliste, rue de l'église, la société CITEOS réclame le document attestant la prise en charge de l'assurance pour pouvoir commander le nouveau feu tricolore.
- Suite à l'annonce diffusée pour recruter, à la demande de l'INSEE, un coordonnateur communal, la candidature de Madame Jeanne MEZIERES a été retenue. Elle pilotera donc le recensement de la population qui se déroulera en janvier et février 2013. Prochainement, elle sera convoquée par l'INSEE afin de suivre une formation adaptée à cette mission.
- Suite à la dernière réunion du Comité Médical Départemental, concernant deux adjoints techniques en arrêt maladie, Madame GERMAIN a été reclassée en indisponibilité d'office depuis mars dernier. Monsieur SOARES, quant à lui a été reclassé en congé de longue maladie. Le Comité Médical Départemental se réunira le 13 juin prochain pour réexaminer ces deux dossiers.
- La CDC du Pays de L'Aigle fournira, dès qu'elle en récupérera, des bordures pour délimiter la zone parking de l'école afin de protéger l'accès des piétons à l'école.
- Les bordures en ciment qui se trouvent dans la cour de la mairie pourraient être utilisées pour délimiter l'espace cinéraire qui sera prochainement créé.
- Monsieur SCHIETTECATTE ne pourra certainement pas tenir le bureau de vote le 10 juin à cause d'un problème de santé qui l'oblige à rester alité.

Tour de table :

- Monsieur LE CLEUYOU rappelle qu'il été convenu, lors du début du mandat du Conseil Municipal, d'investir chaque année dans des illuminations de Noël. Il précise qu'un catalogue est à disposition des conseillers afin de choisir ensemble, et d'acheter, cette année, des motifs électriques de taille raisonnable à fixer à en haut des supports candélabres.

- Madame BONTE signale que deux poteaux téléphoniques sont cassés :
à l'entrée de l'école, voie nouvelle et Chemin des Noës.
- Madame DUBOURG demande si les bernes pouvaient être fauchées à BREVILLY.
- Madame LEMAITRE fait part de la haie de Monsieur PIGEON qui n'est pas taillée.
- Monsieur LE GUERN signale qu'un poteau de lieu-dit est cassé au « bois des Noës »

La séance est levée à 22H10
Le Maire,

A Chandai, Le 15 juin 2012,
Le Secrétaire de séance,

Serge GODARD

Bruno LE GUERN